Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2018, a adopté le règlement 925-2018 sur le traitement des élus municipaux.

Le règlement numéro 925-2018 est déposé au bureau municipal, 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Donné à Montebello ce 19 décembre 2018.

Benoit Hébert
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Hébert, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 19 décembre 2018 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 décembre 2018.

Benoit Hébert
Directeur général